

**ARRETE n°2024-581**

portant fixation pour l'année 2025  
des périodes de dépôt  
des demandes d'autorisation  
et de renouvellement d'autorisation  
d'activité de soins  
et d'équipement matériel lourd

**Le directeur général de l'Agence Régionale  
de Santé Nouvelle-Aquitaine**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6122-1 à L. 6122-21, et R. 6122-23 à D. 6122-44-1 relatifs aux autorisations, et son article D. 1432-38 relatif aux missions de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** l'ordonnance n°2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds, et notamment son article 3 IV relatif à la durée de validité des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds,

**VU** la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, et notamment son article 9,

**VU** le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Benoît Elleboode en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

**VU** le décret n° 2021-974 du 22 juillet 2021 relatif au régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds,

**VU** le décret n° 2021-1930 du 30 décembre 2021 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de médecine nucléaire,

**VU** le décret n° 2021-1933 du 30 décembre 2021 fixant les modalités d'autorisation des activités d'autoconservation des gamètes pour raisons non médicales en application de l'article L. 2141-12 du code de la santé publique et portant diverses adaptations de la partie réglementaire du même code au regard des dispositions de la loi n° 2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique,

**VU** le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile,

**VU** le décret n° 2022-21 du 10 janvier 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie,

**VU** le décret n° 2022-24 du 11 janvier 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins médicaux et de réadaptation,

**VU** le décret n° 2022-380 du 16 mars 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie,

**VU** le décret n° 2022-689 du 26 avril 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins de traitement du cancer,

**VU** le décret n° 2022-690 du 26 avril 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins critiques,

**VU** le décret n° 2022-1046 du 25 juillet 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de médecine,

**VU** le décret n° 2022-1237 du 16 septembre 2022 relatif aux conditions d'implantation des équipements matériels lourds d'imagerie et de l'activité de soins de radiologie interventionnelle,

**VU** le décret n° 2022-1263 du 28 septembre 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de psychiatrie,

**VU** le décret n° 2022-1765 du 29 décembre 2022 relatif aux conditions d'implantation des activités de soins de chirurgie, de chirurgie cardiaque et de neurochirurgie,

**VU** le décret n° 2023-1374 du 29 décembre 2023 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de médecine d'urgence,

**VU** le décret n° 2024-268 du 25 mars 2024 relatif à la simplification de la mise en œuvre de la réforme des autorisations d'activités de soins,

**VU** l'arrêté du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 25 octobre 2023, portant délimitation des zones du schéma régional de santé de Nouvelle-Aquitaine donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds,

**VU** l'arrêté du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 30 octobre 2023, portant révision du Projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028,

**VU** le Schéma régional de santé (SRS) 2023-2028, faisant partie du Projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028,

**VU** la décision du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 30 octobre 2024, portant délégation permanente de signature, publiée le 4 novembre 2024 au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine (n°R75-2024-215),

**CONSIDERANT** qu'il convient de déterminer pour l'année 2025 le calendrier d'examen des demandes d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds pour les matières relevant de la compétence du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les périodes et le calendrier prévus à l'article R. 6122-29 du code de la santé publique sont fixés pour l'année 2025 en annexe du présent arrêté, pour les matières dont l'autorisation relève de la compétence du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

**ARTICLE 2** : Dans les deux mois de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre de la Santé et de l'Accès aux soins,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

(Ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou de manière dématérialisée via l'application « Télécours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

**ARTICLE 3** : Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

A Bordeaux, le 9 décembre 2024

Pour le Directeur général de l'ARS,  
par délégation,  
La Directrice adjointe de l'offre de soins,

**Atika RIDA-CHAFI**

## ANNEXE

Périodes de dépôt des demandes	Activités de soins et équipements matériels lourds
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 3 mars 2025	équipements d'imagerie en coupes utilisés à des fins de radiologie diagnostique (hors Gironde) chirurgie
Du 1 <sup>er</sup> mars au 30 avril 2025	médecine nucléaire équipements d'imagerie en coupes utilisés à des fins de radiologie diagnostique (Gironde)
Du 1 <sup>er</sup> mai au 30 juin 2025	soins médicaux et de réadaptation activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation (AMP) gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale chirurgie cardiaque neurochirurgie activités interventionnelles sous imagerie médicale, en neuroradiologie médecine soins de longue durée greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques traitement des grands brûlés activités biologiques de diagnostic prénatal examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales caisson hyperbare cyclotron à utilisation médicale psychiatrie
Du 1 <sup>er</sup> juin au 15 septembre 2025	médecine d'urgence soins critiques chirurgie activités interventionnelles sous imagerie médicale, en cardiologie traitement du cancer traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale
Du 1 <sup>er</sup> septembre au 3 novembre 2025	radiologie interventionnelle hospitalisation à domicile (HAD) activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation (AMP) gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale chirurgie cardiaque neurochirurgie activités interventionnelles sous imagerie médicale, en neuroradiologie médecine

<b>Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2025</b>	radiologie interventionnelle
	hospitalisation à domicile (HAD)
	équipements d'imagerie en coupes utilisés à des fins de radiologie diagnostique
	médecine d'urgence
	médecine nucléaire
	soins médicaux et de réadaptation
	soins critiques
	activités interventionnelles sous imagerie médicale, en cardiologie
	traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale
	traitement du cancer
	soins de longue durée
	greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques
	traitement des grands brûlés
	activités biologiques de diagnostic prénatal
	examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales
	caisson hyperbare
	cyclotron à utilisation médicale
psychiatrie	